

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. 12.50
Six mois. 26.50
Un an. 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 12.50
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annouces : la ligne. 20 c/
Réclames : 30 c/
Faits divers : 50 c/
On peut traiter à forfait pour les abonne-
ments d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE
et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Valenciennes,
chez M. LEBLANC, Libraire,
OFFICE DE PUBLICITÉ.

Table with columns for dates (16 NOVEMBRE, 17 NOVEMBRE) and financial data (3 0/0, 4 1/2, Emprunts, etc.)

Table titled 'DEPECHE COMMERCIALES' with columns for locations (New-York, Liverpool, etc.) and market data.

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 17 novembre
Change sur Londres 4.82 1/2; change
sur Paris, 5.19 1/4.

ROUBAIX 17 NOVEMBRE 1876.
Décomposition
Nous assistons à un spectacle qui
nous cause de sérieuses inquiétudes,
et la discussion du budget nous semble
devoir provoquer des réflexions peu
rassurantes.

par une majorité mobile, composée,
suivant les cas, des éléments les plus
hétérogènes. A côté des ministres se
dresse une sorte de pouvoir dictatorial
qui tranche les questions politiques,
religieuses, économiques. Les ministres
s'inclinent devant les décisions de
la Commission budgétaire.

Tout s'enchaîne dans l'adminis-
tration de l'Etat. Le lien hiérarchique
une fois rompu, tout va à l'eau. Dieu
nous garde de faire des personnalités
et de relever ici la moindre particu-
larité spéciale à notre département; nous
parlons en général.

Un journal conservateur rapportait
récemment, que bon nombre de préfets
se plaignaient de n'avoir pas d'instruc-
tions précises, d'être abandonnés à eux-
mêmes. On ajoutait que, en beaucoup
d'endroits, leurs subordonnés, oubliant
la règle administrative, étaient en cor-
respondance régulière avec les députés
de leurs départements; que ceux-ci, à
leur tour, agissant sur les ministres,
paralisaient l'action des préfets ou la
détournaient dans un sens favorable à
leurs ambitions, à leurs rancunes, à
leurs intérêts électoraux. Il se produit
ainsi un travail de décomposition qui
déplace l'autorité, en dépouille ceux
qui devraient en être les seuls dépositaires.

Au milieu de ces conflits, le prin-
cipe d'autorité est chaque jour méconnu
et tend à disparaître. La lutte des inté-
rêts privés n'est plus arrêtée par un
droit supérieur, et nous voyons, dans
la société qui se démocratise, se réali-
ser peu à peu au point de vue politique,
et administratif, cette fameuse théorie
de Darwin exposant que les êtres sont
tous dans une guerre permanente, le
combat pour la vie. La conséquence
d'un tel régime, s'il devait durer long-
temps, serait la décomposition rapide
de la société et l'avènement d'un état
dans lequel la force deviendrait le droit,
la violence deviendrait le mérite.

en Bosnie, Herzégovine et Bulgarie
sans distinction de culte;
» Réorganisation de la police locale,
en y admettant la population chré-
tienne;
» Suppression des troupes turques
irrégulières;
» Transfert en Asie des Circas-
siens qui sont colonisés en Europe;
» Admission des fonctionnaires indigènes, nommés par l'élection;
» Remplacement du fermage des dîmes
par un système d'impôts plus juste;
» Emploi de la langue du pays dans
les actes de l'administration et des tribunaux;
» Nomination de gouverneurs chré-
tiens indigènes par la Porte, dans
chaque des trois provinces insurgées;
» Etablissement d'une commission
de contrôle composée des consuls des
puissances pour surveiller l'exécution
des réformes.

Rague, 15 novembre.
L'armée albanaise a été dissoute;
une partie de cette armée est dirigée, sous
le commandement de Derwich-Pacha, vers
la Bulgarie et le Danube; — quinze ba-
tailions se rendent par mer à Constanti-
nople, le reste est réparti dans diverses gar-
nisons. Aujourd'hui Mukhtar-Pacha, venant
de Trébigne, a traversé incognito
l'Albanie.

Rague, 15 novembre, soir.
Despotovich prétend que la ligne de dé-
marcation doit passer le long de Levlio,
Glainoc, Unaz, Dervar, jusqu'à Kutin-
Vakuf; mais hier mille Turcs environ,
sortis de Glainoc, se sont dirigés sur Unaz
et ont pillé les habitants chrétiens qui s'é-
taient réfugiés là pour passer l'hiver.

Londres, 16 novembre.
Le Times estime que la réunion de la
conférence est assurée malgré les prépa-
ratifs de guerre de quelques puissances.
Le journal anglais croit que toutes
désirent la paix. La Porte doit être con-
vaincue que si elle s'obstine à refuser des
garanties sur lesquelles on puisse compter
elle se trouvera isolée.
Il se pourrait que le marquis de Salis-
bury se voit obligé, pour faire entrer cette
conviction dans l'esprit des gouvernants
turcs, de présenter un ultimatum analoge
à celui que sir H. Elliot avait ordon-
né de communiquer à la Porte au commen-
cement d'octobre.

Le même journal publie la dépêche sui-
vante de Vienne :
» Des avis de la frontière russe annon-
cent que le trafic et le transport des mar-
chandises est arrêté sur les lignes des che-
mins de fer entre la frontière de la Polo-
gne et le Sud, ces lignes étant requises
pour le transport des approvisionnements
militaires. De grands hôpitaux sont éta-
blis, et tous les docteurs de la Russie mé-
ridionale sont invités à entrer dans l'ar-
mée.
» La Turquie fait également des prépa-
ratifs. Elle a l'intention de réunir cinq
corps d'armées de 40,000 hommes chacun
en Bulgarie.
» La flottille du Danube est renforcée;
l'arsenal de Constantinople s'occupe active-
ment d'armer la flotte. On prépare un
train de 1,200 wagons pour le transport
des soldats.

D'après une autre dépêche de Vienne,
du 14 novembre, la Porte a pris à son
service quatre officiers anglais du génie
pour mettre en état et renforcer les for-
tresses du Danube, qui toutes, sauf Wid-
din, se trouvaient dans un état d'aban-
don.

Le Daily News publie la dépêche sui-
vante de Berlin :
« Il y a lieu de croire que la Russie se
dispose à prendre d'autres mesures au
point de vue militaire. La première serait
l'appel immédiat sous les drapeaux du
contingent de l'année prochaine, appel qui
n'a lieu d'ordinaire qu'en avril. Chaque
contingent annuel est d'environ 200,000
hommes. »

Londres, 16 novembre.
Le Globe dit qu'il apprend de bonne
source quoique pas officielle, que 21
bataillons d'infanterie, sept régiments de
cavalerie et 80 canons ont été désignés
pour former le premier corps anglais
pour l'Orient, dans le cas où un envoi
de troupes serait nécessaire.

Le Standard rejette de Berlin la dé-
pêche suivante :
« Des avis de Varsovie annoncent que
l'impulsion d'un soulèvement en Polo-
gne. Le gouvernement a fait afficher des
proclamations interdisant les rassemble-
ments dans les rues. »

Une dépêche de Berlin, adressée au
Morning-Post, annonce que des mesures
préliminaires ont été prises pour la con-
centration d'une armée sur la Vistule, qui
doit, de plus, être renforcée par la garde
impériale.

M. Tucker a été nommé secrétaire spé-
cial (particulier) de l'ambassade supé-
rielle du marquis de Salisbury.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière.)

Paris, le 16 novembre 1876.
C'est de vendredi prochain en huit
jours que le Sénat procédera à l'élec-
tion des deux sénateurs inamovibles qui
lui manquent, par suite des décès sur-
venus pendant la période des vacances.
Je puis vous annoncer que jusqu'à pré-
sent, il n'y a pas d'accord décisif sur ce
sujet, soit à droite, soit à gauche.

En d'autres termes, ni l'un ni l'autre
n'étant en état de faire la majorité, il
faut, pour que les scrutins aboutissent,
que les constitutionnels se portent d'un
côté ou d'un autre. Or, jusqu'à présent,
ils réservent en bloc leur liberté d'ac-
tion et n'ont pris d'engagement avec
personne. C'est seulement à la fin de la
semaine que les pourparlers prendront
une tournure plus pratique.

Dans les cercles parlementaires, on
espère que la discussion du budget se
terminera avant la fin du mois à la Cham-
bre des députés, et que le Sénat pourra
commencer l'examen de la loi de finan-
ces immédiatement, de façon à en finir
vers le 15 décembre. Les choses étant
ainsi, la session ordinaire de 1877 pour-
rait s'ouvrir dans la première huitaine
de janvier et se terminer beaucoup plus
tôt que celle de cette année, d'abord,
par ce qu'elle aurait plus de deux mois
d'avance et ensuite parce que le budget
de 1878, ne donnera pas lieu à des dis-
cussions aussi longues que le budget
actuel, lequel doit servir de moule aux
autres.

Il est certain que la Russie et
l'Angleterre continuent à s'engager
beaucoup et que les questions de point
d'honneur vont finir par jouer un grand
rôle dans la discussion des affaires pen-
dantes. En attendant, la mission fran-
çaise qui est destinée à représenter la
France aux conférences de Constantinople
semble compte se mettre en route sam-
edi ou dimanche pour l'Italie, afin
d'aller prendre le Desaix dans les eaux
de Brindisi.

L'Académie française a tenu aujour-
d'hui sa séance annuelle, dite des prix
de vertu. Le rapport de M. St-René-
Taillandier sur le bilan des vertus fran-
çaises pendant l'année 1875, est on ne
peut plus consolant. Les prix Montybon
ont été vivement disputés par un grand
nombre de concurrents et ils ont été
équitablement distribués. Comme tou-
jours, ce sont les marinières et les do-
mestiques qui ont la part la plus consi-
dérable à ces récompenses.

Hier soir, Paris a eu le spectacle d'un
grand succès musical avec l'opéra de
Paul et Virginie de M. Massé. Depuis
l'Africain, je n'ai pas vu de succès pa-
reil : succès de musique, succès de
chanteurs, succès de décors. Le Théâ-
tre Lyrique sera la grande attraction du
diletantisme cet hiver, et je dois ajouter
que le public qui a assisté à la ré-
présentation d'hier soir, a oublié sin-
cièrement et complètement pendant cinq
heures les préoccupations et les inquié-
tudes de la question d'Orient. A ce
point de vue, Paris est une ville excep-
tionnelle et elle reste la véritable patrie
des arts et des artistes.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. DUGLÈRE, VICE-PRÉSIDENT.
Séance du 16 novembre.
La séance est ouverte à 2 heures 1/4.
Le procès-verbal est adopté.
Le Sénat adopte : 1^o un projet de loi pré-
cédemment voté par la Chambre des députés et
tendant à autoriser l'ouverture d'un crédit
supplémentaire de 1,288,818 au chapitre 24 du
ministère de l'intérieur (Secours aux émigra-
tions politiques); 2^o un projet de loi précéden-
ment voté par la Chambre des députés, tendant
à ouvrir au ministère de l'agriculture et
du commerce, sur l'exercice 1876, un crédit
extraordinaire de 60,000 fr. pour étudier les
moyens de résister au phylloxera.

L'ordre du jour appelle la suite de la se-
conde délibération sur le projet de loi relatif
à l'administration de l'armée.
Les articles 20 à 22 inclusivement sont
adoptés.
1. Sénat passe à l'examen de l'art. 23 (con-
trôle).
M. le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER vient
présenter quelques observations qu'il avait
annoncées. Il va faire brièvement, de ce qui a
été voté jusqu'ici, la conséquence rigoureuse-
ment inéluctable; c'est que les intendans ne
peuvent plus contrôler leurs supérieurs.

On prétend qu'il y a par là quelque chose
en péril que les garanties nécessaires à l'ad-
ministration de la fortune publique sont affai-
blies.
Je veux vous démontrer, dit l'orateur, que
l'état ancien n'était pas déjà si favorable, que
l'état nouveau n'entraînera point les fâcheuses
conséquences qu'on indique et qu'il est fort
supérieur à l'état ancien, et par là je donne-
rai à vos consciences un apaisement néces-
saire. (Approbation.)
Mais avant tout, l'honorable sénateur dé-
sire préciser l'objet de la discussion qui a
suscité certaines équivoques.
Qu'entend-on par contrôle? Est-ce la sur-
veillance que le chef de service exerce sur les
employés immédiats pour s'assurer que les
opérations sont bien faites? Non, ce contrôle
existe déjà, et il ne s'agit pas de le supprimer.

Ce qu'on réclame, c'est autre chose, c'est
un contrôle supérieur indépendant des choses
et des personnes pour ne relever que du mi-
nistre. Ce contrôle existe-t-il? Non, et il n'a
jamais existé.
L'honorable orateur, rappelant la loi de l'an
III, celle de l'an VIII, la loi de 1817 et l'or-
donnance de 1822, montre comment la direc-
tion et le contrôle ont toujours fini par se con-
fondre.

ou l'autre nous pouvons vous man-
quer. Il vous faut un appui, un protec-
teur. N'y avez-vous jamais songé, Lucy?
— Jamais, ma mère; je suis si heu-
reuse au milieu de vous!... je ne désire
rien de plus.
— Parmi tous les jeunes gens de la
colonie, n'y en a-t-il pas un que vous
préférez aux autres?
— Non, ma mère; ils sont tous bons
pour moi, et je les aime tous.
Anna s'embarassait.
— Vous ne pouvez cependant les
épouser tous, mon enfant.
— Pourquoi en épouser un? Je suis
si heureuse comme je suis!
— Je vous l'ai dit : parce que le mo-
ment en est venu, parce que nous ne
voulons pas vous exposer à rester seule
au milieu d'étrangers.
— Si cela doit être, mère, je suis
prête à vous obéir.
— Voyons, Lucy, consentiriez-vous à
épouser un des fils du squatter?
En disant ces mots, elle étudiait le
regard de la jeune fille; mais aucune
émotion ne se produisit dans ses yeux,
et elle répondit avec simplicité :
— Si vous et mon père me l'ordon-
nez, je vous obéirai.
— Ce n'est pas de ce côté que vien-
drait les obstacles, se dit la mère; et
continuant son interrogatoire : Et les fils
de Daniel?
Lucy hésita un instant; cependant
elle répondit :
— Je n'ai aucune raison de les re-
fuser.

C'est ainsi que les fonctions réelles se sont
altérées et par suite abaissées. En réalité,
le contrôle n'existe plus. L'intendance a sou-
vent critiqué la situation des administrations
de l'artillerie et du génie où, disait-elle, le con-
trôle était confondu avec le ministère de l'exé-
cution. A ces critiques, les directeurs de l'artillerie
et du génie ont répondu avec raison : Mais
c'est votre propre situation!... Medici, medica
te ipsisum. (On rit.) C'est alors que le gouverne-
ment a vu le mal et a voulu rendre le con-
trôle plus efficace. C'est vrai, mais c'est
qu'il y avait confusion entre la direction et
le contrôle, et qu'il était indispensable de modi-
fier cet état de choses.

J'ai donc le droit de dire que l'état actuel
est insuffisant. Les officiers supérieurs décla-
rent eux-mêmes qu'il ne vaut pas de con-
trôle dans le sens où la loi nouvelle l'intro-
duit. Un homme auquel je dois un respect
filial, M. le marquis d'Audiffret, a dit que
l'organisation de notre comptabilité publique
est un chef-d'œuvre. C'est vrai, mais c'est
l'exécution qui laisse parfois à désirer. On
arrive dans la pratique à s'écarter des pres-
criptions réglementaires.

M. l'intendant général Guyot, à la com-
pétence et aux services duquel on ne saurait
rendre un trop réel hommage, le déclare lui-
même; il réclame la création d'un contrôle
analogue à celui qui existe au ministère des
finances, d'un personnel indépendant n'ayant
pas de caractère militaire et relevant du seul
ministre.

Oh bien, c'est là exactement ce que nous
avons voulu faire.
Quand je dis — nous — je veux dire la
commission.
Mais, comme j'ai été mêlé aux études pré-
paratoires de la loi, je ne puis pas empêcher
de m'associer à la commission. (Très-bien
très-bien!)

L'honorable orateur rend encore hommage
à l'un des collaborateurs de la commission,
dont le zèle et l'expérience lui auraient été
constatés avec trop de gratitude.
Le même hommage est rendu par l'orateur
à la vaillante armée des inspecteurs des finan-
ces et des référendaires à la cour des comptes,
qui ont donné un concours si précieux aux
commissions. (Vive approbation.) examinant
l'administration des différents services.

L'orateur étudie d'abord le service des ma-
gasins, puis il passe à la soldé. Sur ce point,
il y a eu de longs débats, et tous les rappor-
teurs du budget de la guerre se sont fort
occupés de la question dans ces dernières
années.
Que ce soit M. Barcel Barthe, que ce soit
M. Langlois, ils disent également qu'il y a
des abus énormes.

La loi de l'an 8 en séparant les fonctions
d'administrateur et celles d'inspecteur aux
revues a bien fait. Mais quand la loi de 1817
les a confondues elle leur a ôté toute autorité,
ce résultat avait été prévu d'ailleurs par tous
les hommes compétents.

L'orateur cite l'opinion de M. Leharbier de
Tinan et celle de M. l'intendant général Guyot,
qui ont tant de compétence; ils sont d'accord
sur la difficulté de constater la réalité de
l'effectif.

L'effectif, ajoute l'orateur, l'effectif à payer
est cependant bien important à constater au-
jourd'hui, par suite des défauts de l'organisa-
tion administrative.
La constatation de l'effectif est devenue
une chose illusoire.

Il est prouvé que le ministre de la guerre,
non que certains ministres de la guerre qu'on
les trouvaient leur budget en déficit, en-
voyaient en congé un certain nombre d'hommes,
c'est ce que qu'on appelle familièrement
jouer de l'effectif. (Rires et approbations.)

La comptabilité est cependant rigoureuse,
les opérations pour constater la réalité de
l'effectif sont nombreuses, mais en même temps
il existe, comme vous l'avez vu, des causes
secondaires d'erreur qui détruisent toutes les
prévisions, qui rendent inutiles toutes les
précautions.

Ce qui a permis au abus de se produire,
c'est l'immensité du service. Aussi les comptes
étaient-elle toujours étonnée de ce qu'on
lui fournissait jamais à temps les pièces
relatives au service de la soldé.

L'orateur insiste sur cette importante ques-
tion de l'effectif et de la soldé; l'orateur dé-
montre que ni le payeur, ni la cour des com-
ptes ne peuvent exercer un contrôle suffisant,
efficace.

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 18 NOVEMBRE 1876.

— 35 —

LUCY

PAR G. DE BEUGNY D'HAGERUE
CHAPITRE XI
DIX ANS PLUS TARD

Nous venons de dire que Patrice avait
été reconnu pour chef par ses compa-
gnons. Il est juste d'ajouter que son auto-
rité était plutôt nominale que réelle. Mais
il est une autorité que tout le monde
reconnait, devant laquelle chacun s'in-
cline, c'est celle de Lucy.
Lucy est la petite reine de Clamor-
ghan.
A l'époque où nous la retrouvons,
c'est une ravissante jeune fille; ses longs
cheveux noirs et bouclés encadrent un
souriant visage, aux lignes harmonieuses,
aux contours suaves où se reflète
une âme pure et sereine. Lucy est l'ange
de la colonie. Elle a pris sur tous ces
hommes rudes et grossiers un empire
auquel nul n'essaye de résister; un mot
tombe de ses lèvres est un ordre pour
eux tous; d'un regard, elle arrête ceux
que la colère emporte; c'est elle qui les
soigne dans leur maladie, elle qui apaise
les querelles, qui console, qui encourage,
qui guérit les plaies de l'âme, mieux
encore que celles du corps.

Un soir, Duncan labourait sur la li-
sière du bois; il vit venir à lui un hom-
me portant un rifle sur une épaule, tan-
dis que plusieurs grosses pièces de gibier
pendaient à l'autre. C'était Toby.
— Bonsoir, mon père, fit-il en s'ap-
prochant, je voudrais causer avec vous.
— Qu'as-tu à me dire? répondit le
père en arrêtant ses bœufs.
— J'ai une demande à vous adres-
ser.
— Voyons ta demande? Depuis quel-
que temps je remarque que tu es triste;
tu parais nous fuir.
— Père, en effet, je suis troublé par
une pensée; j'ai vingt-trois ans, il me
semble que je suis arrivé à l'âge où
l'on peut se choisir une compagne. Je
me sens assez fort pour la protéger et
la défendre contre toute espèce de dan-
gers.
— En effet, te voilà devenu presque
aussi robuste que moi. Mais qui donc
veux-tu épouser?
— Vous me le demandez, mon père?
Duncan sourit.
— Je voulais te la faire nommer...
Puisque nous n'avons ici que deux jeu-
nes filles, dont l'une est ta sœur...
— Et que vous savez bien que ce
n'est pas d'une femme dût fort de Was-
hington que je veux vous parler...
— Il en résulte que c'est celle qui
n'est pas ta sœur...
« Oui, mon garçon, et quand, au lieu
d'être seule ici, elle aurait dix mille
compagnes, je n'aurais pas encore eu
besoin, pour connaître la femme de ton

choix, que tu me l'aies nommée. Il y a
longtemps que j'ai remarqué que l'affec-
tion fraternelle que tu as vouée à Lucy,
dès les premiers jours, s'est
changée petit à petit en un sentiment
plus délicat.
— Puisque vous n'avez rien fait
rien dit pour me détourner de cette pen-
sée, je puis donc espérer que vous l'ap-
prouvez?
— Si je l'approuve! mais je ne com-
prendrais pas qu'il en fût autrement.
Tu parcourrais toute l'Union, que tu ne
trouverais pas une jeune fille réunissant
autant de bonnes qualités.
— Oh! mon père, que je vous remer-
cie!... alors vous m'autorisez...
— Un instant. Lucy sait-elle que tu
dois me faire cette demande?
— Lucy ne sait rien. Jusqu'à aujour-
d'hui, je me suis borné à l'aimer en
silence; j'ai pour elle autant de respect
que d'affection, et je suis certain qu'elle
ne se doute pas que j'aie d'autres sen-
timents pour elle que ceux d'un frère
pour une sœur.
— C'est bien; tu as agi comme un
honnête garçon. Ne lui parle de rien
jusqu'à ce que tu l'aies donnée une ré-
ponse.
— Vous venez de me dire, mon père,
que vous approuvez mes intentions...
Je ne vois pas les motifs qui vous for-
cent à différer...
— Tu ignores pas, Toby, le règle-
ment de la colonie; règlement auquel
nous sommes tous tenus et grâce auquel
nous avons pu vivre heureux, et voir

prosperer nos entreprises depuis notre
arrivée à Clamorghan.
— Mais il me semble, mon père, que
mon mariage avec Lucy ne peut regard-
er qu'elle vous et moi.
— Notre règlement dit que toute
affaire de quelque importance ne peut
être décidée qu'en conseil. Or, celle-ci
est très-importante. Si Lucy est la seule
femme que tu puisses épouser, tu n'es
pas le seul qui puisse prétendre à sa
main.
— Mon père, vous me faites peur...
Pensez-vous...
— Je ne pense absolument rien. Ce
soir, je convoquerai Daniel et l'Ours-
Gris; pour le cas spécial, ta mère sera
appelée au conseil. Sois tranquille, je
plaiderai chaleureusement ta cause, et
je ne vois qu'une seule raison qui
pourrait s'opposer à tes desirs. Il faud-
rait que Lucy te repoussât, ce que je
ne pense pas.
— Vous espérez donc, mon père?
— Enfant, je n'ai pas besoin de ques-
tionner Lucy... le vieux Pat voit clair.
Le soir même, le conseil de la colo-
nie se réunissait. Un quart d'heure
après, Anna Duncan appelait la jeune
fille et se retirait avec elle dans sa
chambre.
— Mon enfant, lui dit-elle, je suis
chargée de vous annoncer une impor-
tante nouvelle. Vous êtes arrivée à l'âge
où les jeunes filles doivent penser à
l'avenir. Jusqu'ici, mon mari et moi,
nous vous avons servi de père et de
mère; nous nous faisons vieux, un jour

Aimeriez-vous mieux Toby?
A ce nom, le visage de l'innocente en-
fant s'illumina.
— Mon frère Toby! oh! lui je l'aime
bien. Il est si bon!
Ce cri parti du cœur disait tout ce
que la mère de Toby voulait savoir;
cependant elle continua :
— Vous me disiez tout à l'heure que
vous aimiez également tous les jeunes
gens de la colonie; vous préférez donc
Toby?
— Lui, c'est différent, il est mon
frère.
— Non, Lucy, il n'est pas votre frère,
mais il peut, si vous le voulez, devenir
votre mari.
— Et je vivrai toujours avec lui? je
ne le quitterai jamais?
— Certainement.
— Mais lui, y consent-il?
— Oui, chère enfant, c'est son plus
grand désir.
Lucy rougissant vint cacher et appu-
yer sa tête sur le sein de la brave
Irlandaise.

Après un moment de silence, Anna
l'embrassa au front et lui dit à l'oreille :
— Vous serez heureux, car vous
vous aimez bien tous deux.
Quand l'Ours-Gris, rentrant chez lui,
annonça à ses fils ce qui venait de se
passer, Jacques, l'aîné, pâlit.
— Cela devait être, dit-il.
Et, sous prétexte d'un travail à exécuter,
il s'éloigna. (A suivre.)